

La Chambre d'Agriculture de l'Hérault, réunie en session le 24 février 2017. Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires a examiné les points suivants :

**MOTION PROPOSÉE PAR LA COORDINATION RURALE  
RELATIVE A LA CRISE DE L'AGRICULTURE**

---

**Considérant que :**

- En grandes cultures, secteur pourtant considéré comme « très favorisé » par la PAC, certains agriculteurs n'ont pas eu de revenus depuis 4 ans et l'année 2016/2017 s'annonce comme la pire (rendements très bas, qualités menacées de déclassement, prix des marchés bien en-deçà des coûts de revient...);
- De nombreux agriculteurs, déjà très endettés, se demandent comment ils vont boucler leur trésorerie pour envisager la prochaine campagne ;
- La crise que nous vivons aujourd'hui est d'une gravité sans précédent et touche la plupart des secteurs de l'agriculture, sur lequel repose l'agro-alimentaire, considéré comme l'un des fleurons de notre économie.

**La Chambre d'agriculture demande que :**

- 500 € de subvention par hectare, attribués par les DDT et avancés par les banques, soient versés directement à l'agriculteur ;
- Un affranchissement total pour les aides aux agriculteurs du plafond de minimis de 15 000 € sur 3 ans glissants, ainsi que du plafond national de 722 millions d'euros (possibilité offerte par les exceptions de l'article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, en cas de dommages causés par les calamités naturelles et en cas de perturbation grave de l'économie d'un État membre) ;
- Un plan de sauvetage national de l'agriculture avec la mise en place d'un grand emprunt d'État (comme dernièrement pour la souscription de capital d'Areva à hauteur de 5 milliards d'euros) ou d'un apport de fonds européens et français comme pour le plan de sauvetage des banques ;
- Des prêts de trésorerie au taux de 0 % soient mis en place, avec prise en charge des intérêts par l'État et les banques et cautionnement par Unigrains et Sofiprotéol (structures financières agro-industrielles alimentée par des CVO prélevées aux agriculteurs) ;
- Le paiement dans les plus brefs délais des aides de la PAC (solde 2015 et 2016) ;
- Tous les acteurs gravitant autour de l'agriculture jouent la carte de la solidarité (interprofessions, coopératives, organismes collecteurs, banques, assurances, MSA...) en leur accordant des facilités : remboursements d'emprunts, frais bancaires, cotisations MSA, prix des grains, frais de collecte, taxes et CVO, service des Chambres d'Agriculture, indemnisations des pertes de récoltes, primes d'assurance...
- Des mesures complémentaires d'allègement des charges soient mises en place pour ne pas gréver plus encore la trésorerie des exploitations : exonération totale de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) ; sortie de l'assiette d'imposition des indemnisations pour les dommages causés aux récoltes et pour perte d'éléments de l'actif immobilisé...